



« Cookie walls » : une pratique légale ?

Actualité législative publié le **25/05/2022**, vu **791 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

La pratique des « cookie walls » est utilisée en vue d'imposer l'acceptation par les utilisateurs de l'installation de cookies pour pouvoir accéder à un site internet.

Les « cookie walls » ou « mur de traceurs » permettent de conditionner l'accès à un site internet à l'acceptation d'un dépôt de traceur. Si cette pratique n'est pas illicite, elle est toutefois surveillée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et fait l'objet de contrôles au cas par cas.

Pour accompagner les professionnels et utilisateurs de ce type de dispositif, la CNIL précise les critères qui lui permettent d'évaluer la légalité de ces pratiques et les questions qu'elle est amenée à se poser dans le cadre de ces contrôles :

- l'internaute bénéficie-t-il d'une alternative équivalente lui permettant d'accéder au contenu, s'il refuse l'installation du ou des traceurs ?
- le tarif proposé pour accéder au site sans l'installation du traceur est-il raisonnable ?
- le traceur est-il limité aux finalités qui permettent une juste rémunération du service proposé ?
- lorsque l'utilisateur choisit de payer l'accès, des cookies sont-ils quand même déposés sur son ordinateur ? Si oui, ces traceurs sont-ils utiles pour accéder à un contenu hébergé sur un autre site (vidéos par exemple) et l'éditeur a-t-il récolté le consentement de l'utilisateur ?

Notez qu'il n'existe à ce jour aucune réglementation spécifique visant à encadrer ces « cookie walls », qui doivent cependant respecter le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) et ne doivent donc pas porter atteinte à la liberté de consentement des utilisateurs.

Source : [weblex.fr](https://www.weblex.fr)

Pour plus d'infos : [Quelles mentions obligatoires pour un site internet \(ecommerce\) ?](#)

Voir aussi notre guide : [Créer et gérer un site de e-commerce 2021-2022](#)

Articles sur le même sujet :

- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Comment ouvrir un site de ecommerce en 9 étapes ?](#)
- [E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?](#)
- [Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes](#)
- [Quel est le meilleur statut juridique pour le ecommerce ?](#)

- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?
- Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?
- La rédaction des conditions générales de vente (CGV)
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?